



Contrat dans la fonction publique

Par **nounettep**, le **09/09/2017** à **15:21**

Bonjour,

j'ai commencé un CDD le 1^{er} septembre dans la fonction publique ,on est venu me faire signer mon contrat le 7 septembre.

J'ai demandé a garder le contrat pour le lire avant de le signer mais la réponse fut négative.

J'ai donc signé sans trop regardé mais après coup je me suis aperçue qu'il manque des informations telles que mes horaires et mon lieu de travail et la date de fin ne correspond pas a ce que l'on m'avait dit.

Sachant que je n'ai pas période d'essai,est il possible de faire annuler ou modifier le contrat? merci pour vos reponses

Par **morobar**, le **09/09/2017** à **15:26**

Bonjour,

Si vous espérez obtenir par la suite un ou plusieurs renouvellement, il va falloir agir sans précipitation ni agressivité.

Demandez simplement s'il est possible d'avoir un petit écrit précisant en gros votre horaire et votre lieu de travail.

L'annulation d'un contrat de droit public implique un recours au tribunal administratif et certainement des étapes intermédiaires de commissions en sous-commissions.